

La Villa les Petits Bonheurs étant habilitée totalement à l'aide sociale, la réactualisation des tarifs hébergement est fixée par arrêté du président du Conseil Départemental.

**TARIFS HEBERGEMENT TTC (TVA en vigueur) applicables aux nouveaux entrants**

**Tarifs Prix de Journée**

Résidents + 60 ans

Résidents - 60 ans

Dépôt de garantie versé à l'admission :  le montant est calculé en fonction du nombre de jours de présence par semaine

**TARIFS DEPENDANCE TTC (TVA en vigueur)**

applicables uniquement aux personnes âgées de plus de 60 ans

GIR 1 - 2

GIR 3 - 4

GIR 5 - 6

**TARIFS PRESTATIONS ANNEXES TVA en vigueur**

*(actualisé annuellement dans la limite d'un taux fixé par arrêté du Ministre chargé de l'économie et des finances (Art. L342-3 du code de l'action sociale et des familles)).*

Coiffeur - Pédicure : Prestations proposées par un professionnel extérieur à l'établissement  
Les tarifs sont affichés dans l'établissement.